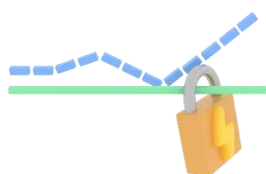




# OFFRE ULTRA ÉCO

OFFRE **100% CONNECTÉE**,  
**JUSQU'À 26% DE REMISE\***



**REMISE FIXE JUSQU'AU  
31/12/2024\***



**UN SERVICE CLIENT  
DISPONIBLE  
7J/7**



**SANS ENGAGEMENT,  
SANS FRAIS DE RÉSILIATION**

\* -23,2% sur le prix du kWh HT par rapport au Tarif Réglementé de Vente en vigueur pour les puissances  $\leq 6$  KVA  
-26% sur le prix du kWh HT par rapport au Tarif Réglementé de Vente en vigueur pour les puissances  $> 6$  KVA

Prix applicables au 11 avril 2024 pour les clients particuliers

# OFFRE ULTRA ÉCO – BASE

Puissance compteur kVA	Abonnement Ohm énergie (€ / mois)		kWh Ohm énergie (cts d'€)		kWh TRV (cts d'€)	
	HTT	TTC (i)	HTT	TTC (i)	HTT	TTC (i)
3	7,83	9,52	14,49	19,91	18,87	25,16
4	9,35	11,31				
5	9,63	11,81				
6	10,10	12,49				
7	12,02	14,71				
8	12,33	15,22	13,96	19,28		
9	12,84	15,96				
10	14,59	18,00				
11	14,91	18,53				
12	15,43	19,26				
13	17,02	21,13				
14	17,30	21,62				
15	17,81	22,35				
16	19,41	24,23				
17	19,69	24,72				
18	20,17	25,42				
19	22,04	27,58				
20	23,11	28,90				
21	24,00	30,03				
22	24,62	30,88				
23	24,98	31,45				
24	25,51	32,20				
25	27,05	34,02				
26	27,93	35,14				
27	28,66	36,11				
28	29,17	36,83				
29	29,45	37,32				
30	29,91	38,00				
31	31,79	40,17				
32	32,86	41,50				
33	33,76	42,63				
34	34,38	43,48				
35	34,72	44,03				
36	35,28	44,81				

Option énergie verte. 2€ TTC par mois.

# OFFRE ULTRA ÉCO - HP / HC

Puissance compteur kVA	Abonnement Ohm énergie (€/mois)		kWh Ohm Heures pleines		kWh Ohm Heures creuses	
	HTT	TTC (1)	HTT	TTC (1)	HTT	TTC (1)
4	9,73	11,89	15,67	21,32	11,62	16,46
5	10,02	12,43				
6	10,49	13,16				
7	12,63	15,66				
8	12,94	16,22				
9	13,45	17,00				
10	15,28	19,16				
11	15,60	19,74				
12	16,12	20,52				
13	17,85	22,58				
14	18,13	23,11				
15	18,64	23,89				
16	20,37	25,94				
17	20,65	26,48				
18	21,13	27,22				
19	22,95	29,38	15,10	20,64	11,20	15,96
20	24,02	30,74				
21	24,91	31,91				
22	25,53	32,81				
23	25,89	33,42				
24	26,42	34,22				
25	28,27	36,41				
26	29,15	37,57				
27	29,88	38,58				
28	30,39	39,35				
29	30,67	39,88				
30	31,13	40,60				
31	32,40	40,82				
32	33,47	42,14				
33	34,37	43,28				
34	34,99	44,12				

kWh TRV Heures pleines (cts d'€)		kWh TRV Heures creuses (cts d'€)	
HTT	TTC (1)	HTT	TTC (1)
x	x	x	x
20,40	27,00	15,13	20,68

Option énergie verte. 2€ TTC par mois.

(1) Les prix TTC comprennent la TVA (5,5% sur l'abonnement et la CTA et 20% sur le prix du kWh et sur les autres taxes et contributions), la Contribution au Service Public de l'Électricité (2,10c€/kWh) et la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA).

Le prix TTC est fourni à titre indicatif.

Pour souscrire, rendez-vous sur <https://ohm-energie.com/> ou contactez-nous au **09 70 70 21 25** (prix d'un appel local, hors coût opérateur)

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'OFFRE**

Valable à partir du 11 avril 2024

Application d'une évolution réglementaire (dont changement sur les taxes) dès son entrée en vigueur.

Option électricité verte : 2 € TTC par mois : Énergie renouvelable certifiée par les Garanties d'Origines.

Client Particulier – Puissance ≤ 36 kVa

### **PRIX INDEXE**

Nos prix sont sans surprise : ils sont indexés au Tarif Réglementé de Vente, avec une remise allant jusqu'à 26% sur le prix du kWh HT jusqu'au 31/12/2024.

Le prix de l'abonnement est identique à l'abonnement du Tarif Réglementé de Vente et indexé sur celui-ci.

Le consommateur bénéficie de la garantie selon laquelle le prix du kWh HT ne dépassera pas le tarif réglementé de vente de l'électricité, quelle que soit l'évolution du marché, pendant une durée d'un an courant à compter de la souscription .

### **RENOUVELLEMENT**

A échéance, le contrat est renouvelé par tacite reconduction sur notre offre « OHM Classique » ou équivalent». Lors du renouvellement, Ohm Energie transmettra de nouvelles conditions tarifaires 1 mois avant l'échéance du contrat. Le client disposera d'un délai de 15 jours pour accepter ou refuser ces nouvelles conditions. En cas de refus, le contrat sera résilié de plein droit à échéance. Chacune des parties peut demander la non-reconduction du Contrat à son échéance, moyennant un préavis de 2 mois avant la date d'échéance du Contrat.

### **SERVICE CLIENT 7 J/7**

Le Service Client est joignable par téléphone au 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur) ou via son espace client. Disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 20h00, le samedi de 9h00 à 14h00 et le dimanche de 9h00 à 13h00.

**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,  
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris

# Offre ULTRA-ÉCO Électricité

## Fiche descriptive

Offre réservée aux particuliers

Cette fiche doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux autres documents constituant l'offre du fournisseur Ohm Énergie : les CGV, les CPV et la grille tarifaire.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au Tarif Réglementé. Lorsque vous emménagez dans un logement (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé (auprès du fournisseur historique) ou un contrat à prix de marché.

<p>Caractéristiques de l'offre et options incluses</p> <p>(article 4 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Offre à prix indexé</b> incluant le service de fourniture d'électricité et de gestion de l'accès au réseau</li><li>• <b>Offre avec une remise par rapport aux TRV fixe jusqu'au 31/12/2024</b></li><li>• <b>Le prix de l'abonnement est identique à l'abonnement du Tarif Réglementé de Vente et indexé sur celui-ci</b></li><li>• Offre sans engagement</li><li>• Services inclus :<ul style="list-style-type: none"><li>◦ Espace Client : espace privé permettant au client de gérer son (ses) contrat(s)</li><li>◦ Ohmy, assistant énergétique personnel : service permettant au client de suivre ses consommations et de l'aider à réaliser des économies d'énergie.</li></ul></li></ul>
<p>Prix de l'offre</p> <p>(article 11 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offre d'électricité à prix Indexé sur les tarifs règlementés de ventes.</li><li>• Pour accéder aux prix de cette offre, veuillez consulter la grille tarifaire disponible sur le site <a href="http://www.ohm-energie.com">www.ohm-energie.com</a></li><li>• Taux de TVA de 5,5 % sur l'abonnement et 20 % sur la consommation</li></ul>
<p>Durée du contrat</p> <p>(article 10 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contrat à durée déterminée à compter de la prise d'effet jusqu'au 31/12/2024.; par tacite reconduction sur notre offre « OHM Classique » ou équivalent.</li><li>• La résiliation est possible à tout moment et sans frais</li><li>• La prise d'effet du contrat a lieu à la date demandée par le Client sous réserve d'acceptation du dossier par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).</li></ul>

Prestations techniques effectuées par le Gestionnaire de réseau de distribution

- Les prestations sont facturées de manière transparente par Ohm Énergie et reversées au Gestionnaire de réseau de distribution Enedis. La liste des prestations et les tarifs en vigueur sont consultables dans le catalogue des prestations proposées par Enedis disponible sur le site [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)

Facturation et modalités de paiement

(articles 13 des CGV)

- Par défaut, facturation annuelle mensualisée avec lissage des paiements sur 12 mensualités fixes et régularisation après la relève du Gestionnaire de réseau de distribution Enedis. Pour les clients équipés d'un compteur Linky, possibilité de choisir la facturation mensuelle basée sur la consommation réelle.
- Support facture : envoi de la facture récapitulative et de l'échéancier, par défaut sous format électronique, ou par papier à la demande du client
- Délai de paiement : 15 jours calendaires après émission de la facture.
- Mode de paiement : par défaut par prélèvement bancaire, ou à la demande client par chèque ou carte bancaire sur internet. Le 1er prélèvement est effectué avant la date de début choisie à la souscription, et correspond au paiement du 1er mois de fourniture proratisé par le nombre de jours de fourniture effectifs. La réussite de ce 1er prélèvement conditionne le démarrage de la fourniture en énergie. Les prélèvements des mensualités suivantes sont par défaut effectués le 5 de chaque mois. Le Client peut demander à modifier cette date en contactant le service client par mail ou par téléphone.
- Incidence de paiement : pénalité de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 10 € TTC. Pénalité supplémentaire de 4,5 € TTC par relance infructueuse.
- En cas d'impayé et après un délai supplémentaire de 35 jours, application des procédures de réduction ou suspension de fourniture d'électricité prévues par la loi.

Conditions de révision des prix

(article 11.2 des CGV)

- Le consommateur bénéficie de la garantie selon laquelle le prix du kWh HT ne dépassera pas le tarif réglementé de vente de l'électricité, quelle que soit l'évolution du marché, pendant une durée d'un an courant à compter de la souscription.
- Le consommateur bénéficie de la garantie selon laquelle le prix du kWh HT ne dépassera pas le tarif réglementé de vente de l'électricité, quelle que soit l'évolution du marché, pendant une durée d'un an courant à compter de la souscription .
- Les prix seront révisés à chaque échéance du contrat. Le client en sera informé au moins un (1) mois avant l'entrée en vigueur du nouveau Contrat. Le client pourra refuser ces nouveaux prix moyennant un préavis de quinze (15) jours ce qui entraînera la résiliation du contrat à échéance et la fin de la fourniture.
- Le prix de l'abonnement est fixe pendant la durée du contrat.
- En cas de modification des taxes, impôts ou contributions appliqués au contrat ou en cas d'évolution de leur taux, ces changements seront appliqués dès l'entrée en vigueur de la décision réglementaire

<p>Conditions de résiliation à l'initiative du client</p> <p>(article 16.1 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le client peut résilier par téléphone, par internet ou par courrier.</li> <li>• En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat. Il n'est pas nécessaire d'en informer Ohm Energie. Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 15 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur.</li> <li>• Le client reste redevable des sommes dues après résiliation.</li> <li>• Aucun frais de résiliation.</li> </ul>
<p>Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur</p> <p>(article 16.2 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas de manquement du Client à ses obligations, et sans préjudice des autres sanctions prévues au Contrat pour de tels manquements, Ohm énergie mettra en demeure, le Client de régulariser cette situation. À défaut de régularisation dans un délai de 20 jours calendaires, Ohm Énergie pourra résilier de plein droit le Contrat.</li> </ul>
<p>Service clients et réclamations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Téléphone</b> : 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur)</li> <li>• <b>Courriel</b> : <a href="mailto:service-client@ohm-energie.com">service-client@ohm-energie.com</a></li> <li>• <b>Courrier</b> : Service Client Ohm énergie, 40 rue Alexandre Dumas 75011 Paris</li> </ul>

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation.

**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,  
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris